



N°32 - Septembre 2022

Les infos de la rentrée scolaire

→ **IMPORTANT** : rappel des règles d'inscription des enfants aux cantines scolaires

Le délai de base pour l'inscription des enfants aux deux cantines scolaires est le jeudi pour la semaine suivante. Les imprévus peuvent être pris en compte à condition de respecter un minimum de règles: l'annulation d'une inscription ou une inscription de dernière minute doivent être dûment motivées par une raison indépendante de la volonté familiale et être signalées par téléphone au plus tard le matin même avant 9h15 au secrétariat de Rives Dervoises 03 25 04 62 36. Les ATSEM ne sont pas chargées de prendre les inscriptions aux cantines.

→ Accueil d'une classe de la Fondation Lucy Lebon à Louze

A partir de ce 5 septembre 2022, une Unité d'Enseignement Externalisée de la Fondation Lucy Lebon est accueillie dans une salle de l'école de Louze. Cette classe de petit effectif encadrée par une enseignante et une éducatrice spécialisée sera présente par demi-journées. Elle permet à des enfants en situation de handicap de s'inclure dans le milieu ordinaire. Cet accueil est à l'initiative conjointe de la Fondation Lucy Lebon et de la commune Rives Dervoises. Il se réalise avec l'accord de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale et l'avis positif du Conseil d'école du RPI Louze/Longeville.

Quelques rappels

→ Restrictions de l'usage de l'eau

Par arrêté préfectoral en date du 12 août et jusqu'au 31 octobre, le territoire de Rives Dervoises est au niveau « alerte renforcée » pour l'usage de l'eau potable :

Sont interdits l'arrosage des pelouses et massifs fleuris, le lavage à domicile des véhicules, le nettoyage des façades, toitures et trottoirs par des moyens amateurs.

Sont autorisés l'arrosage des jardins potagers le matin jusqu'à 9h et le soir à partir de 20h, l'arrosage aux mêmes horaires des arbres et arbustes en pleine terre depuis moins d'un an. Plus d'infos sur <https://rives-dervoises.fr/>.

→ Inscription des volontaires à l'atelier d'écriture

Tout habitant de Rives Dervoises âgé de 60 ans et plus qui souhaite participer peut encore s'inscrire en Mairie par téléphone au 03 25 04 62 36 ou par courriel à rivesdervoises52@orange.fr. Cet atelier ne nécessite aucune compétence particulière.

→ Présences du Relai Petite Enfance

La Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Blaise et Der met à disposition un Relai Petite Enfance itinérant, présent le mardi des semaines paires à Longeville-sur-la-Laines de 9h à 11h30 et à Puellémontier de 14h à 16h30.

Ce service fait de l'information à toutes les personnes en charge d'enfants de zéro à trois ans, parents ou professionnels, et propose des activités avec les enfants. Plus d'informations au numéro 06 21 69 91 51 ou à l'adresse ramitinerant@agglom-saintdizier.fr.

Quelques informations

→ Agenda festif

Dimanche 18 septembre 1^{ère} brocante à Louze de 6h à 18h. Buvette et restauration sur place. Renseignements et réservation d'emplacement auprès du Comité des fêtes : 06 01 36 32 01.

Dimanche 2 octobre fête de la Pomme à Droyes.

→ Changement de lieu des Restos du Cœur

A partir de cette rentrée les Restos du Cœur auront un point central de distribution pour tout le secteur de Montier-en-Der : le mercredi de 9h à 12h à la salle des fêtes de Ceffonds.

→ Vente de la boulangerie à Longeville

Le Conseil municipal du 21 juillet dernier a entériné la vente des bâtiments de l'ancienne boulangerie de Longeville-sur-la-Laines pour la somme de 47 000 €.

→ Remplacement de bornes incendie à Longeville-sur-la-Laines et Droyes

Le Conseil municipal du 21 juillet a voté le remplacement de deux bornes incendie défectueuses à Longeville-sur-la-Laines et une à Droyes.

Prochain Conseil municipal

La prochaine réunion plénière du Conseil municipal se tiendra le jeudi 15 septembre à partir de 20h à la salle des fêtes de Droyes. Elle débutera par deux interventions :

- Présentation par la Présidente du Parc Régional de la forêt d'Orient de son projet de nouvelle charte et d'extension de son périmètre pouvant intégrer Rives Dervoises.

- Présentation par la Directrice d'établissement de La Poste de la nouvelle organisation du service de distribution du courrier et des colis. Les habitants pourront présenter leurs doléances à cette occasion.

Les bonnes résolutions de la rentrée

→ « Je donne mes fruits et légumes que j'ai en trop »

En utilisant le formulaire dédié sur son site internet, la municipalité propose de mettre en relation des personnes qui souhaitent donner des fruits ou des légumes avec d'autres qui sont intéressées pour en profiter.

→ « Je débroussaille pour prévenir les incendies »

Les incendies de cet été à Louze et Longeville-sur-la-Laines ont démontré combien il est important de débroussailler les abords des propriétés pour éviter leur propagation.

→ « Je ne brûle plus mes déchets »

La municipalité rappelle que le brûlage des déchets est interdit, y compris des déchets verts secs, que ce soit dans son jardin ou en pleine nature. Tout déchet non traitable sur place doit être collecté par les filières en place. La commune aménage des sites pour déposer les déchets ligneux et invite à composter les autres déchets organiques.

→ « Je ne jette plus mes déchets organiques dans la poubelle (ou chez le voisin...), je fais un compost »

L'équipe municipale alerte les habitants sur l'échéance suivante : à partir du 1^{er} janvier 2024 tous les déchets organiques ne pourront plus être jetés dans la poubelle « noire » pour la collecte tout venant. Ils devront être triés et traités sur place par compostage, dans la commune ou chez chaque particulier. Les personnes qui envisagent de pratiquer le compostage à la maison dès maintenant peuvent trouver des informations utiles sur la page <https://www.sded52.fr/compostage>. Par ailleurs la municipalité organisera à l'occasion de futurs Conseils municipaux des séquences d'information sur le traitement des déchets organiques et le compostage.